

Avis CSRPN n° 2019-07

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

PNA en faveur des espèces ligneuses des reliques de
la bande adlittorale xérophile de La Réunion 2020-2024

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 4 JUIN 2019

Lieu : Conseil régional

Pétitionnaire : CBN Mascarin

Contexte et objet de la demande :

L'article 8 de la loi pour la reconquête de la biodiversité de août 2016 a fait évoluer le dispositif Plan National d'Action PNA qui concerne désormais les « espèces endémiques identifiées comme étant "en danger critique" ou "en danger" dans la liste rouge nationale des espèces menacées, établie selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature ».

En 2018, la DEAL de La Réunion a subventionné l'association CBNM pour rédiger un PNA multispécifique en faveur de six espèces :

Les espèces concernées sont :

- la Mauve *Abutilon exstipulare*
- le Latanier rouge *Latania lontaroides*
- le Bois de senteur blanc *Ruizia cordata*
- le Bois de lait *Tabernaemontana persicariifolia*
- le Benjoin *Terminalia bentzoë subsp. bentzoë*
- le Bois de chenille *Volkameria heterophylla*

Remarques préalables :

Le document présenté par le CBN-CPIE de Mascarin est le premier PNA multi-espèces « flore » de La Réunion. Il concerne un groupe de 6 espèces, sur les 54 espèces soumises à PNA (espèces protégées, endémiques et menacées CR et EN). Ces plans doivent être rédigés avant le 1er janvier 2020.

Le présent document a été rédigé par le CBN-CPIE de Mascarin et a bénéficié des relectures et compléments de la part des acteurs qui seront impliqués dans sa mise en application sur le terrain.

Le regroupement des 6 espèces concernées est clairement explicité : les espèces cibles partagent en effet le même habitat (même si des nuances bioclimatiques et sémantiques peuvent être retenues) et les mêmes pressions (pressions anthropiques et espèces exotiques envahissantes principalement). Il manque un chapitre de justification pour le rattachement des populations du bas Mafate, puisqu'une fiche-action leur est dévolue, et une mention des populations de Cilaos et de la Montagne (sans action de conservation toutefois).

Le document s'articule en 3 grandes parties : une synthèse des connaissances sur les espèces cibles, une analyse des besoins et enjeux de conservation, et des fiches-actions, volontairement réduites en nombre et cherchant l'opérationnalité (description précise, identification des sites et des acteurs pressentis...).

La synthèse des connaissances :

La synthèse des connaissances est présentée sous forme de fiches-espèces agréables à lire, et de tableau récapitulatifs des connaissances disponibles. Les tableaux sont clairs et faciles à lire. Il serait intéressant d'ajouter sous les tableaux les références et/ou le nom des experts ou structures consultées (ITP, résultats préliminaires, données non-publiées...). Il n'est pas fait mention de la distribution des espèces cibles dans les aménagements urbains et périurbains : pour le Benjoin, le Bois de senteur blanc, le Latanier rouge, le nombre d'individus plantés excédant de loin le nombre de plants sauvages. Et même si ce ne sont pas des individus sauvages, ni cultivés/tracés, ils participent à la survie des espèces.

Le bilan conservatoire :

Le bilan conservatoire (partie 3.1) est également présenté sous forme de tableaux, mais est difficile à comprendre car trop synthétique. La méthodologie et les valeurs par critère et par espèces sont présentes en annexe, mais mériteraient d'être explicitées par un texte rédigé mettant en exergue les points à améliorer pour chaque espèce. Le chapitre « 3.1.3 *Evaluation de l'état de conservation des espèces* » doit être détaillé et être tout à fait clair, puisque c'est cet état de conservation que l'on souhaite améliorer au cours du PNA. L'annexe 2 pourrait être intégrée au corps du texte, puisqu'elle détaille chaque item. La partie 3.2, rédigée et richement illustrée, présente les enjeux de conservation des espèces cibles en fonction du statut foncier, des enjeux d'urbanisme, et de l'état de conservation des habitats naturels. La présentation cartographique des arboretums doit être décrite dans le texte, avec des éléments chiffrés sur la richesse ou la représentativité des espèces cibles et leurs populations dans ces collections.

Quelques remarques sur les fiches-actions :

Les 11 fiches-actions sont globalement claires et précises, très opérationnelles avec le ou les acteurs impliqués, un planning annuel, un budget prévisionnel etc.

Action 2 : « *Assurer le financement des actions du Plan National d'Actions* ». Le titre de l'action paraît ambitieux. L'opérateur n'est pas nécessairement porteur de toutes les demandes de financement, mais il doit animer le réseau d'acteurs, et si possible participer aux demandes de financement de ceux-ci : préférer « *animer les recherches de financement entre les partenaires* ».

Action 3 : « *Étude de la structuration de la diversité génétique des taxons cibles du PNA* ». Cette étude est absolument prioritaire, non seulement pour répondre à des questions importantes pour les 6 espèces du PNA (diversité génétique de plantes rares, structure génétiques des populations fragmentées, interactions populations sauvages et populations cultivées...) mais aussi pour les PNA suivants. Stratégiquement, il semble primordial de pouvoir identifier un chercheur intéressé et un financement (thèse), avant de commencer les échantillonnages proposés.

Action 4 : « *Mener une grande campagne de récolte et renforcer les collections conservatoires ex situ* » Préciser dans le chapitre 3 la richesse des arboretums de la zone, de manière à pouvoir évaluer la marge de progression entre l'existant et l'objectif annoncé.

Action 6 : « *Préservation des semenciers des bas de Mafate* ». La justification du rattachement des populations de benjoin de Mafate dans ce PNA doit être justifiée à minima dans le contexte de la fiche action (espèce et menaces identiques, habitat différent), voire dans le chapitre 1.3.

Action 10 : « *Sensibilisation de la filière horticole* ». L'action n'est réalisable que sur des bases scientifiques que si, et seulement si, les travaux de génétique des populations ont abouti. A minima, le planning doit être revu. Le travail de sensibilisation de la filière horticole, déjà largement entamé avec la DAUPI, doit être poursuivi : identifier les pratiques actuelles (diversification des sources d'approvisionnement vs. semencier unique, traçabilité, information des clients...).

Action 11 : « *Mise en place d'une formation à destination des agents des collectivités territoriales* ». Il y a probablement un besoin non couvert au niveau des porteurs de projets, techniciens de collectivités, bureaux d'étude pour le suivi de la réglementation et le montage des dossiers administratif (demandes de prélèvements de semences, utilisation espèces protégées, plantation dans le milieu naturel ...). Il manque un outil administratif.

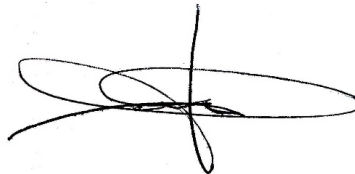
Avis final du CSRPN:

1 contre, 6 abstentions, 9 pour

Le CSRPN valide le PNA en faveur des espèces ligneuses des reliques de la bande adlittorale xérophile avec comme recommandations :

- **de préciser dans un paragraphe spécifique la stratégie retenue à long terme et pour la durée du plan**
- **d'ajouter une fiche action complémentaire pour d'éventuelles autres actions de renforcement de populations/ restauration écologique, non prévues explicitement dans ce PNA**
- **de compléter la fiche action n°11 pour des formations en direction des bureaux d'études, porteurs de projet, etc.**

Fait à Saint-Denis, le 5 juillet 2019



Le Président du CSRPN

Roland TROADEC